



Document de séance

2023/S002 (JOIN)

11.7.2023

AVIS

sur une Politique Européenne de Voisinage approfondie en matière d'énergie et de sécurité (2023/S002 (JOIN))

De la commission des Affaires étrangères

À l'intention du Conseil de l'Union européenne

Rapporteure : Marie Ouazana

FONDEMENTS

- Vu la Charte des Nations Unies, tout particulièrement son préambule, l'article premier et le second ;
- Vu le Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 4 (§2, lettre I) et 194, ainsi que le Titre XXI ;
- Vu les objectifs et le rôle du Service européen d'action extérieure (SEAE) définis dans le Traité sur l'Union européenne ;
- Vu la Décision du Conseil du 26 juillet 2010, fixant l'organisation et le fonctionnement du SEAE ;
- Vu l'article 8 du Règlement UE 2016/1624 du Parlement européen et du Conseil, du 14 septembre 2016 ;
- Vu le Traité sur l'Union européenne, plus particulièrement l'article 13.3 ;
- Vu les Conventions de Genève sur le Droit International Humanitaire de 1949 ;
- Vu le Règlement du Conseil arrêtant des mesures de coordonnées de réduction de la demande de gaz, du 20 juillet 2022, 2022/0225 (NLE) ;
- Vu le Règlement Green Deal, du 10 mars 2023 ;
- Vu le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) ;
- Vu l'Union de l'Europe occidentale, 1992.

PREAMBULE

La Commission des Affaires Etrangères invite le Conseil de l'Union européenne, compétent en matière de définition et de mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, à ajouter dans la politique européenne de voisinage les suggestions ci-après :

- A. *Exprimant sa vive préoccupation* quant à un avenir incertain en matière de prospérité, stabilité et sécurité, et vis-à-vis de la protection des valeurs fondamentales de l'UE, que sont la démocratie, l'Etat de droit et le respect des Droits humains ;
- B. *Déplorant* les tensions actuelles sur la scène internationale avec tout particulièrement la menace chinoise contre Taiwan, et surtout l'agression russe du 24 février 2022, qui perdure encore, injuste, illégale et meurtrière contre l'Ukraine ; ces états de fait amènent à modifier la manière de penser et d'agir de l'UE qui doit faire face à ces dangers, externes à ses frontières mais qui restent proches de part les caractéristiques de ceux-ci et de part l'interconnexion qui relie les différents pays du monde ;
- C. *Constatant* ces événements déplorables, il apparaît nécessaire pour l'UE de repenser entièrement ses politiques étrangères, de sécurité et de défense mais également de faire de celles-ci une priorité capitale en vue de renforcer sa position sur la scène internationale et de protéger nos valeurs et nos intérêts ;
- D. *Considérant* que les années de crise traversées ont révélé, de manière flagrante la dépendance des pays envers les exportations de certains produits, et qu'il est donc utile de conclure des accords visant à faciliter les échanges, en s'appuyant sur les pays partenaires de cette PEV et notamment les coopérations régionales que sont le partenariat oriental et l'Union pour la Méditerranée ;
- E. *Soulignant* que cette dépendance se fait tout particulièrement vis-à-vis de l'énergie avec la consommation du gaz et pétrole russe (48,4 % du gaz et 25,4 % du pétrole importés dans l'UE proviennent de la Fédération de Russie.), touchant surtout les pays de l'est, ce qui amène à réfléchir sur un changement de cap et à se pencher vers la transition énergétique, de façon plus sérieuse et davantage engagée, permettant d'une part de casser cette dépendance et d'autre part de suivre la ligné de l'objectif climatique fixé par le Green Deal ;
- F. *Ayant à l'esprit* l'invasion en Ukraine, située aux frontières de l'UE, il devient urgent de renforcer la politique de sécurité, même si le Traité de Lisbonne a déjà renforcé la forme et le contenu de cette PESD, avec notamment l'amélioration des capacités militaires de chaque Etat et la création de l'Agence européenne de défense ;
- G. *Estimant* que la préservation des principes généraux du droit et de la démocratie, et tout particulièrement le respect des droits de l'homme, est un point sur lequel l'UE ne peut se dérober et doit donc par conséquent poursuivre avec vigueur la moindre violation quant à ces principes, trop souvent bafoués dans le monde ;

- H. *Rendant hommage* à toutes les victimes de la guerre en Ukraine, qui a bouleversé la scène internationale mais aussi celles du tremblement de terre de février 2023, qui a secoué de manière violente la Turquie et la Syrie et qui a provoqué de très nombreuses pertes et de multiples dégâts ;
- I. *Conscient* des limites de l'UE portant sur le domaine humanitaire, ces événements révèlent la nécessité de créer des mécanismes visant à porter assistance aux pays touchés par ces catastrophes, qu'elles soient humaines par la guerre ou bien naturelles, la solidarité et l'aide aux populations doit devenir un pilier de l'action de l'UE, d'une part par respect pour ses valeurs au sein de la communauté internationale et d'autre part pour assurer la sécurité des partenaires de l'UE ce qui permettrait de renforcer la coopération avec ceux-ci ;
- J. *Confiant* dans les capacités de l'UE à créer des liens avec les autres et à intégrer de nouveaux partenaires, il semble utile de rappeler de la nécessité d'avancer ensemble afin de construire un avenir plus serein et pour cela de formaliser réellement un volet textuel consacré aux échanges humanitaires car cette dimension est importante pour bâtir des relations économiques et sécuritaires ;

SUGGESTIONS

Sécurité Energétique

1. *Félicite* les avancées notables en matière de consommation et de transition énergétique grâce à la conclusion du Pacte Vert européen mais note cependant une inégalité d'actions selon les pays de l'UE qui témoigne d'un décalage sur le sujet et d'une absence d'alignement des positions, par exemple le Danemark ou le Portugal sont des modèles en termes d'utilisation des énergies renouvelables et de réduction de la consommation, contrairement à l'Allemagne, gros consommateur d'énergie basé sur l'emploi du charbon ;
2. *Soutient* la nécessité d'accélérer la transition énergétique comme solution à la crise de l'énergie actuelle et pour cela d'augmenter le nombre d'infrastructures « d'énergies vertes », de diminuer les usines à charbon et l'utilisation du pétrole mais surtout de remplacer la dépendance au gaz russe par l'emploi et la fabrication de biogaz ;
3. *Encourage* de s'appuyer sur les partenariats de la PEV, tout particulièrement sur le Partenariat Oriental qui a donné en 2021 ses Priorités pour l'après 2020 prônant le « ensemble pour une résilience environnementale et climatique », propose de ce fait d'installer des circuits énergétiques verts d'échanges entre l'UE et le PO permettant de ce fait d'abandonner l'utilisation de Turk Stream et donc d'arriver à une plus grande indépendance ;
4. *Invite* à créer un vaste réseau énergétique d'échanges avec les pays de la PEV, en accord avec le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE), pour accélérer la décarbonisation et pour les inciter et les aider à davantage se tourner vers les énergies vertes ;
5. *Suggère* la création d'un Comité central énergétique, regroupant un représentant de chaque pays de l'UE et de chaque Partenariat, s'occupant de centraliser les échanges énergétiques entre les différents Etats, cela faciliterait la gestion et le suivi de la production de l'énergie, ce Comité devra rendre compte annuellement de l'action menée et accompagner la transition énergétique ;
6. *Prône* le gel des prix de l'énergie pour soulager les ménages et les entreprises et d'accorder une prime énergétique visant à récompenser ceux d'entre eux qui réduiraient leur consommation énergétique et qui s'appuieraient à 75% sur des « énergies vertes » et à l'inverse de mettre en place une taxe pour les entreprises qui ne feraient pas l'effort de s'aligner sur la politique de transition énergétique et de réduction de la consommation ;
7. *Exige* que la politique énergétique devienne une compétence exclusive de l'UE et non plus une compétence partagée pour qu'enfin la transition énergétique soit accélérée pour tous les pays et que le Pacte Vert puisse réellement être tenu, ce qui permettra de faire de l'UE une « économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, garantissant :
 - a. La fin des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050,
 - b. Une croissance économique dissociée de l'utilisation des ressources,

- c. Que personne n'est laissé de côté. »

Sécurité et Défense

8. *Réaffirme* la nécessité de mettre en place au sein de l'UE, mais également en intégrant ses partenaires, une politique de défense et de sécurité afin de prévenir les conflits, de préserver la démocratie et les valeurs de l'UE et de subir une agression armée, d'autant plus avec l'exemple de la Russie vis-à-vis de l'Ukraine ;
9. *Incite* aux dialogues avec les Partenaires, comme cité dans l'article 21 du TUE, afin de faciliter la recherche de solutions multilatérales, convenant à tous, et de mettre en place des outils communs pour sauvegarder la paix et l'intégrité de son territoire, ce dialogue peut prendre la forme de cellules coopératives dans différents domaines qui permettraient de s'aligner sur une position et de tout mettre en œuvre pour la conserver ;
10. *Salue* et soutient la volonté de la Commission de créer un Conseil de sécurité de la PEV, comme outil de diplomatie pour faciliter le dialogue en vue d'éviter les conflits et tensions, et comme renforcement du lien qui unit l'UE à ses Partenaires, divisé en deux comités, l'un pour l'Union pour la Méditerranée et l'autre pour le Partenariat oriental ;
11. *Propose* que :
 - a. le Conseil se réunit tous les trimestres afin de faire l'état des lieux sur la défense,
 - b. son président est le Haut Représentant de l'UE, il est composé de cinq membres de la Commission des affaires étrangères, deux membres du Comité oriental et deux du Comité Méditerranée, des experts peuvent intervenir sur des sujets précis,
 - c. les décisions rendues sont contraignantes dès lors qu'elles portent sur la défense de la démocratie, de l'Etat de droit et le respect des Droits humains ;
12. *Recommande* l'intégration du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) en tant que gestionnaire du Conseil de sécurité de la PEV, autrement dit qu'il assiste les 10 membres du Conseil, qui restent les décisionnaires, dans les discussions autour de la politique de sécurité et de défense mais aussi qu'il aide les Etats Partenaires à mettre en place les dispositions qui seraient prises par le Conseil ;
13. *Demande* à ce que l'UE privilégie la diplomatie et le dialogue plutôt que le recours à la force armée, que les sanctions, prévues dans la politique étrangère de sécurité commune, à l'encontre des pays et politiques violant le droit international, les droits de l'homme et les autres valeurs défendues soient augmentées :
 - a. Arrêt total des échanges avec le pays visé,
 - b. Interdiction de pénétrer sur le territoire pour les politiques, ... ;
14. *Espère* cependant que cette politique de voisinage en matière de défense et de sécurité ne fasse pas diminuer l'importance que l'UE doit accorder au volet humanitaire et espère que l'UE mettra tout en œuvre pour que les deux Partenaires soient en accord

avec ses valeurs et les respectent sur leurs propres territoires, propose pour cela que l'aide apportée au titre de la politique de voisinage soit conditionnée par ce respect ;

Paix et Aide au Développement

15. *Constate* l'extrême nécessité de mettre en place une politique humanitaire qui servirait à apporter une aide conséquente et juste aux populations victimes de catastrophes humaines et naturelles, pour cela il est utile de solliciter l'aide des Partenaires afin d'augmenter la quantité et la portée de l'aide fournie ;
16. *Approuve* l'incitation de la Commission à développer un programme de réponse internationale efficace, en y intégrant les échanges avec les pays partenaires qui possèdent de nombreuses ressources pouvant servir à cette aide humanitaire, pour augmenter la résilience des territoires qui font face aux catastrophes ;
17. *Souhaite* que ce programme comporte :
 - a. la mise en place d'un Comité humanitaire, constitué de représentants des différents Etats de l'UE et Partenaires, dont le rôle serait de former des volontaires (créant ainsi de nouveaux postes pour lutter contre le chômage) avec l'aide de la Croix Rouge pour que ceux-ci soient envoyés en mission en cas de catastrophes, et de coordonner les missions humanitaires afin que celles-ci soient envoyées rapidement et efficacement,
 - b. l'installation de réseaux prioritaires pour relayer l'information et faciliter le transport d'une aide de qualité au niveau physique, logistique et stratégique vers les pays touchés,
 - c. l'instauration d'un impôt solidaire, via la PEV, dans tous les pays de l'UE et les pays partenaires, afin de constituer un fonds international de solidarité qui servira à soutenir les territoires victimes et à aider à leurs reconstructions ;
18. *Appelle* à la conscience humanitaire de chacun pour que tous se sentent concernés par les situations catastrophiques dans le monde et exhorte à la sensibilisation dans les écoles et universités au sein des programmes scolaires pour que les générations futures puissent s'engager en faveur de la solidarité internationale ;
19. *Insiste* sur l'importance d'accueillir les populations victimes de catastrophes le désirant et de leur donner un refuge sûr ainsi que les ressources nécessaires à leur entretien pour leur permettre de vivre sereinement au moins jusqu'à ce que leurs lieux de vie soient restaurés, en cas de mauvaises conditions d'accueil dans les pays de l'UE et Partenaires, envisage de créer des camps d'accueil tout en les accompagnant le plus possible dans leurs démarches le temps qu'elles récupèrent leurs trains de vie ;
20. *Déplore* l'insalubrité des camps de réfugiés existants et l'exploitation de ces derniers par des entreprises privées, exige de tout mettre en œuvre pour les restaurer et pour donner à ces populations de quoi vivre dignement car on ne peut prôner des valeurs sans les respecter ;
21. *Se déclare convaincu* des changements que la PEV peut apporter à l'UE et à ses Partenaires en termes de solidarité, en aidant les autres cela permet d'équilibrer la position de chaque pays et donc d'augmenter le potentiel de chacun, à terme cela sera

bénéfique pour les échanges, de plus en participant à l'aide humanitaire cela donne une bonne image et encourage d'autres pays à nouer des relations de Partenariat avec l'UE.



Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

2023/S002 (JOIN)

1.4.2023

AVIS

de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

à l'intention de la commission des affaires étrangères

sur une Politique Européenne de Voisinage approfondie en matière d'énergie
et de sécurité (2023/S002 (JOIN))

Rapporteur pour avis: Ziad Dakroub

(Initiative – article 32 du règlement intérieur du Parlement européen simulé)

SUGGESTIONS

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie invite la la Commission des affaires étrangères, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- vu l'accord de Paris;
 - vu le traité, instituant la Communauté de l'énergie;
 - vu la communication de la Commission du 8 juillet 2020 intitulée « Une stratégie de l'hydrogène pour une Europe climatiquement neutre » (COM(2020)0301);
 - vu la Décision (UE) 2017/684 établissant un mécanisme d'échange d'informations en ce qui concerne les accords intergouvernementaux et les instruments non contraignants conclus entre des États membres et des pays tiers dans le domaine de l'énergie;
 - vu le Règlement (UE) 2021/947 établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde;
 - vu le Règlement (UE) 2022/2576 du Conseil;
 - vu la communication de la Commission du 11 décembre 2019 sur « Le pacte vert pour l'Europe » (COM(2019)0640);
 - vu la communication de la Commission du 18 Mai 2022 sur le plan « Plan REPowerEU » (COM(2022)0230);
 - vu les conclusions du Conseil du 25 juin 2019 sur l'avenir des systèmes énergétiques dans l'union de l'énergie pour assurer la transition énergétique et la réalisation des objectifs en matière d'énergie et de climat à l'horizon 2030 et au-delà;
- A. considérant l'invasion injustifiée de l'Ukraine par la Fédération de Russie ainsi que les conséquence majeures engendrée par celle-ci sur les prix de l'énergie tant aux États membres de l'UE qu'aux États de son voisinage;
- B. considérant les besoins croissants qu'ont l'Union et ses États membres, et les États de son voisinage de diversifier leurs sources d'énergie d'origine renouvelable;
- C. considérant l'impact majeur qu'aurait une transition énergétique réussie tant sur la sécurité énergétique que sur le tissu industriel de l'Union et des pays du voisinage;
- D. considérant l'importance de protéger les citoyens et l'économie européenne contre les hausses excessives de prix;
- E. considérant l'opportunité que représente les projets d'intégration des infrastructures énergétiques de l'Union avec les pays du voisinage pour les secteurs industriels de l'Union;

- F. considérant le rôle crucial que joue la sécurité énergétique dans la préservation de la compétitivité des secteurs industriels et technologiques au sein de l'Union, ajoute d'un système de régulation du flux énergétique au frontière pour éviter toute surcharge du réseau européen;
- G. considérant la situation dramatique des ménages précarisés, le chômage, la crise énergétique, l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat;
1. salue la volonté de la Commission d'aborder la question de la sécurité énergétique des pays du voisinage par le biais de son texte;
 2. souligne les dégâts engendrés tant au sein de l'Union que dans les pays voisins, et appelle donc l'Union et les États membres à intensifier leurs investissements dans la recherche, le développement, et la production des secteurs de l'énergie renouvelable;
 3. salue l'initiative du Conseil pour protéger les citoyens, la réindustrialisation européenne et l'économie européenne des hausses excessives des prix de l'énergie;
 4. appelle toutefois les États membres à intensifier leurs efforts et leurs investissements pour l'interconnexion des réseaux énergétiques au sein de l'Union ainsi qu'avec les pays du voisinage;
 5. invite les États membres à renforcer leurs partenariats avec les pays membres de la politique européenne de voisinage, considérant la nécessité de garantir la sécurité énergétique des pays du voisinage pour la préservation de leur indépendance;
 6. appelle toutefois les États membres à intensifier leurs efforts et leurs investissements pour l'interconnexion des réseaux énergétiques au sein de l'Union ainsi qu'avec les pays de voisinage en fonction de leur respect des valeurs européennes (art. 2 TFUE) et de leurs liens économiques durables avec l'Union européenne;
 7. souligne l'impact positif des initiatives telles que le « *Ray of hope project* » tant pour l'industrie européenne qui gagne en fond et en reconnaissance que pour les pays du voisinage qui renforcent leur sécurité énergétique et appellent à leur multiplication;
 8. invite la Commission à intensifier ses efforts et projets de coopération économique avec les pays du voisinage dans le but de faciliter leur transition énergétique et l'interconnexion de leurs réseaux énergétiques avec ceux de l'Union;
 9. encourage la Commission à organiser des partenariats publics-privés et prioriser des entreprises européennes tournées vers le développement durable, notamment les PME dans le cadres des efforts cités dans le points précédents;
 10. estime ainsi qu'il est nécessaire de préciser la part du budget de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale aux fins cités dans le point précédent;
 11. encourage la Commission à prendre les mesures nécessaires pour considérer la transition énergétique et l'interconnexion des réseaux énergétique des pays du voisinage comme un 'un défi émergent' tel que définit par l'article 17 du Règlement établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de

coopération internationale, débloquant ainsi les fonds réservés aux priorités et défis émergents;

12. prend acte du rôle majeur des sources d'énergie dite '*transitoires*', notamment le nucléaire et le gaz naturel dans l'effort de garantir la sécurité énergétique des États membres de l'Union;
13. invite donc l'Union et les États membres à intensifier leurs efforts diplomatiques avec les pays du voisinage dans l'œuvre de diversifier l'approvisionnement en gaz naturel au sein de l'Union;
14. souligne l'importance de l'énergie nucléaire pour garantir la sécurité énergétique de l'Union jusqu'à 2040;
15. encourage à ces fins les États membres et la Commission à intensifier leurs efforts de développement de réseaux de transport et de stockage de l'énergie;
16. souligne l'importance des technologies dites '*disruptives*' dans la transition énergétique européenne;
17. encourage donc la Commission et les États membres à intensifier leurs activités de financement dans la recherche et le développement des technologies disruptives dans le secteur de production de l'énergie;
18. invite la Commission et les États membres à intégrer davantage les institutions scientifiques des pays du voisinage dans les projets coopératifs de recherche, notamment dans le domaine des technologies disruptives dans le secteur de production de l'énergie;

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	1.4.2023
Résultat du vote final	+: 13 -: 11 0: 2
Membres présents au moment du vote final	Ahmed Abdi, Mohamed Afkir, Garance Alem, Adrien Alost, Fatin Boualite, Inès Bourdon, Loïc Carlier, Sami Chauvet, Maud Colin, Ziad Dakroub, Gwenegan De Mayer, Raphaël De Nayer, Louise De Wilde, Julien Debande, Amandeep Dias, Maximilien Doyle, Anass El Sialiti, Hülya Gecim, Marius George, Hatim Haddad, Yacine Jellali, Nicolas Kricfalusi, Gaëlle Longlune, Evelina Talebzadekh, Clara Todaro, Anne-Laure Vandersmissen
Suppléants présents au moment du vote final	
Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final	

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION POUR AVIS

13	+
PPE	Ahmed Abdi, Louis De Wilde, Hatim Haddad, Anne-Laure Vandersmissen
Renew	Ziad Dakroub, Hülya Gecim, Gaëlle Longlune, Evelina Talebzadekh, Clara Todaro
S&D	Garance Alem, Fatin Boualite, Loïc Carlier, Yacine Jellali

11	-
ID	Mohamed Afkir, Anass El Sialiti, Nicolas Kricfalusi
CRE	Julien Debande, Maximilien Doyle, Marius George
PPE	Raphaël De Nayer
Verts/ALE	Adrien Alost, Sami Chauvet
GUE	Maud Colin, Gwenegan De Mayer

2	0
S&D	Amandeep Dias
Verts/ALE	Inès Bourdon

Légende des signes utilisés :

+ : pour

- : contre

0 : abstention